

Téléphonie Mobile Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	15 ^{ème}
Nom de site	PIERRE MILLE	Numéro	755922
Adresse du site	68, rue Olivier de Serres	Hauteur	R+6 (22m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout de la fréquence 3500 MHz dans la 5G sur les 2 antennes inactives et partage de la fréquence 2100 MHz 4G/5G.		
Complément d'info	4 antennes sur 2 azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	21/06/2018
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	11/05/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	11/07/2021

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit de faire évoluer ses équipements afin de d'apporter de nouveaux services 5G et de permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à nos obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout de la fréquence 3500 MHz (5G) sur un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 100°, 340°.		
Distance des ouvrants	Fenêtre de toit à 7m, et 7.50m	Vis-à-vis (25m)	R+6 (22m)
Estimation	2G/3G/4G/5G (2100): 100° < 4V/m - 340° < 5V/m 5G (3500) : 100° < 3V/m - 340° < 4V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	25.13m		

Incidence visuelle

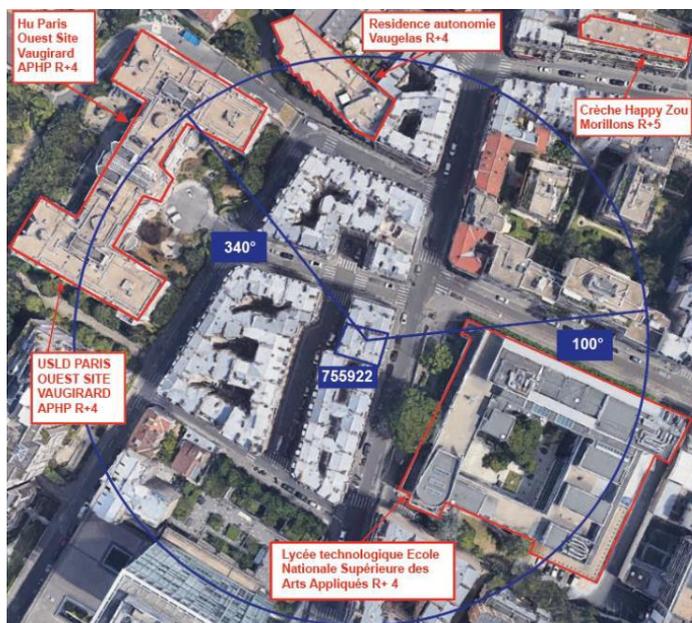
Description des antennes	Ce projet comprend : 2 antennes panneaux existantes azimuts 100°, 340°. (800/900/1800/2100/2600MHz) et 2 nouvelles antennes panneaux à faisceaux orientables activées en 5G (3500MHz) pour les mêmes azimuts.
Intégration antenne	Ajout de 2 nouvelles antennes
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés en pied d'antennes, invisibles depuis la rue

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
	Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Nom et type	Adresse	hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
LYCEE D ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE Lycée technologique Ecole Nationale Supérieure des Arts Appliqués	63 rue Olivier de Serres 75015	15.55m	OUI	27.5m	1.24V/m
USLD PARIS OUEST SITE VAUGIRARD APHP Etablissement de Soins Longue Durée	10 rue Vaugelas 75015	16m	OUI	69.80m	0.66V/m
HU PARIS OUEST SITE VAUGIRARD APHP Centre Hospitalier Régional (C.H.R.)	10 rue Vaugelas 75015	16m	OUI	69.80m	0.55V/m
CRÈCHE HAPPY ZOU MORILLONS Micro-crèche	3/5 rue des morillons 75015	19m	NON	116m	1.09V/m
RESIDENCE AUTONOMIE VAUGELAS Résidence autonomie	4 rue Vaugelas 75015	16m	NON	67.5m	0.33V/m

*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100MHz)

❖ Exposition par antennes à faisceau fixe

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 1 et 2 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 100°	Azimut 340°
Niveau Maximal	entre 3 et 4 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	19.5 m	22.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G)

❖ Exposition par antennes à faisceaux orientables

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 1 et 2 V/m .

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 100°	Azimut 340°
Niveau Maximal	entre 2 et 3 V/m	entre 3 et 4 V/m
Hauteur	20.5 m	22.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

ii. Azimut 100°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 100°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m . La hauteur correspondante est de 20.5 m .



iv. Azimut 340°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 340°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .



Vue des Antennes Avant/Après

Photo du site vue depuis la rue avant travaux



Photo du site vue depuis la rue après travaux

Inchangé

AUCUNE MODIFICATION VISUEL

Vue des Azimuts

100°

Azimut S0 :



340°

Azimut S1 :

